

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE PROPAGATEUR

Volume V.

15 Juillet, 1894,

Numéro 10

BULLETIN

10 Juillet 1894.

* * M. Carnot.—Le 24 juin, à Lyon où il était allé visiter l'exposition, le président de la république française, M. Carnot, a été assassiné par un anarchiste italien nommé Santo. M. Carnot sortait d'un banquet où une réception enthousiaste lui avait été faite et il se rendait au théâtre où on devait donner une représentation de gala en son honneur. Il a été frappé d'un coup de poignard en pleine poitrine au moment où il saluait de la main la foule immense qui se pressait sur son passage et l'acclamait. M. Carnot a survécu quelques heures, et il est mort après des souffrances horribles, un peu après minuit le 25 juin. Il a eu le bonheur de recevoir les derniers sacrements en pleine connaissance. Ils lui ont été administrés par Mgr Coullié, archevêque de Lyon, appelé auprès de lui aussitôt après l'assassinat.

Cet abominable attentat a plongé la France et le monde entier dans la stupeur et la consternation.

La France est dans le deuil, et dans ce terrible malheur qui la frappe elle a les sympathies de tous les peuples et surtout celles des Canadiens-Français. Nous nous souvenons toujours de la bien-aimée patrie de nos pères, et ses douleurs sont nos douleurs comme ses joies sont nos joies.

L'assassin de M. Carnot est un anarchiste et le crime qu'il vient de commettre est le résultat d'un complot d'anarchistes. La mort du président avait été décrétée dans une réunion des sans Dieu et des sans Patrie pour qui rien n'est sacré et Santo avait été désigné pour exécuter l'infamale sentence.

M. Carnot, comme chef de l'Etat, personnifiait l'autorité et l'ordre, etc'est l'autorité et l'ordre que l'anarchie veut faire disparaître. Que cette autorité soit exercée par un monarque ou par un président de république, peu importe, l'anarchie veut l'abattre pour la remplacer par le désordre permanent et par le règne de tous les crimes et de toutes les infamies.

Marie François Sadi Carnot est né à Limoges le 11 août 1837 : Il était fils de Hypolite Carnot qui fut ministre en 1848 et plus tard sénateur inamovible, et petit fils du Conventionnel Lazare Carnot surnommé l'organisateur de la victoire. Il était ingénieur. Il fut successivement préfet du département de la Seine Inférieure, député du département de la côte d'Or à l'Assemblée Nationale en 1871, député de l'Arrondissement de Beaune à la Chambre des Députés en 1876, ministre des Travaux Publics dans le ministère Ferry en 1880, et dans le ministère Brisson en 1885, ministre des Finances dans le cabinet de Freycinet en 1886 et enfin Président de la République Française en 1887 après la chute de Grévy. Il

fut élu au second tour de scrutin par 616 voix sur 852 votants dont se composait le congrès chargé de l'élection.

On a fait à M. Carnot des funérailles splendides et dignes du chef d'une grande nation. Ces funérailles ont été à la charge de l'Etat. Une foule immense remplissait les rues où devait passer le cortège funèbre, et ces rues étaient magnifiquement décorées. Une basse messe a été dite à Notre Dame par M. le doyen de cette église. Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, a fait l'absoute et prononcé une Oraison funèbre. Au Panthéon, où le corps du président a été transporté après la cérémonie religieuse, des discours ont été prononcés par messieurs Dupuy, le premier ministre, Challemel-Lacour, président du Sénat, de Mahy, premier vice-président de la Chambre des Députés, et le général André, commandant de l'Ecole Polytechnique.

.

. **Nouveau président.**—L'élection du nouveau président de la république française, pour remplacer M. Carnot, a eu lieu à Versailles le 27 juin. Aux termes de l'article 7 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 cette élection a été faite par l'Assemblée Nationale (composée du Sénat et de la Chambre des Députés) réunie en Congrès sous la présidence de M. Challemel-Lacour, président du Sénat.

Le Congrès devait se composer de 881 membres, mais plusieurs d'entre eux étaient absents et il y a trois sièges vacants à la Chambre des Députés et un au Sénat.

Au premier tour de scrutin M. Casimir Périer, ancien président du conseil et président de la Chambre des Députés, a été élu par 451 voix, chiffre dépassant la majorité absolue nécessaire pour la validité de l'élection.

Les voix du Congrès ont été réparties de la manière suivante :

MESSIEURS

Casimir Périer.....	451
Henri Brisson.....	195
Charles Dupuy.....	97
Le Général Février.....	53
Emmanuel Arago.....	27
Divers.....	22
Total	845

La majorité absolue qu'il fallait nécessairement atteindre pour qu'il y eût élection était de 423 voix.

L'élection de M. Périer a été généralement bien accueillie en France et à l'étranger, notamment en Russie. Cette élection indique que la députation veut avoir à la tête du pays un homme ferme qui saura lutter contre l'anarchie et le socialisme.

M. Périer est élu pour une période de 7 ans. Voici sur le nouveau président quelques notes extraites de *La Croix* de Paris.

M. Jean Casimir-Périer est né à Paris en 1847.

Il est catholique jusqu'aux pratiques, et non franc-maçon; bien qu'il se soit mal montré pour le Pape.

Il est homme du monde, affable et jouit d'une grande fortune.

Physiquement, c'est un homme petit, cheveux châtain bien peignés, raie au milieu, moustache noire, aspect d'officier d'infanterie. Pendant la guerre de 1870, il commanda les mobiles de l'Aube. Il fut créé chevalier de la Légion d'honneur au combat de Bagneux.

Son grand-père fut président du Conseil sous Louis-Philippe, et il est mort après avoir visité les cholériques.

Son père, ministre sous M. Thiers, fut renversé le 24 mai et mourut sénateur inamovible.

Depuis 1876, il représente sans interruption le département de l'Aube.

Il a donné sa démission en 1883, à l'occasion de l'expulsion des princes, et fut réélu.

Il a été sous-secrétaire au ministère de la Guerre.

Depuis, il a été président de la Chambre, et ensuite président du Conseil. En ce moment il était président de la Chambre.

* * *

* * Ontario.—Les élections générales pour l'Assemblée législative de la province d'Ontario ont eu lieu le 26 juin. Le gouvernement Mowat a remporté la victoire pour la sixième fois. Sa majorité sera aussi forte que celle qu'il avait dans la dernière législature, car, sur un strict vote de parti, M. Mowat peut compter sur les Patrons d'industrie libéraux. D'ailleurs le programme des Patrons d'Industrie ne diffère pas sensiblement du programme du parti libéral. Si toutefois les Patrons l'abandonnent le gouvernement peut encore compter sur une majorité de 7 à 8 voix. Les ministres sont tous été élus à l'exception de M. Harty, commissaire des Travaux publics—, le seul ministre catholique de la province. Il a été battu à Kingston par M. Smythe, conservateur. La majorité de ce monsieur n'a été que d'une voix.

Le premier ministre a été élu à Oxford-Nord par une majorité d'environ 700 voix et M. Meredith, le chef de l'opposition conservatrice, a été élu à London par une majorité de cent trente et quelques voix.

La victoire de M. Mowat est la victoire des écoles séparées, car, on le sait, la lutte s'est faite en grande partie sur cette question vitale pour les catholiques d'Ontario. Aussi ont-ils presque tous voté pour le gouvernement.

Les collègues de M. Mowat dans le gouvernement d'Ontario sont messieurs A. S. HARDY, commissaire des Terres de la Couronne, il représente Brant Sud; W. F. HARTY, commissaire des Travaux Publics, il a été défait à Kingston mais il n'a pas encore donné sa démission; JOHN M. GIBSON, secrétaire Provincial, il représente Hamilton; RICHARD HARCOURT, Trésorier Provincial, il est député de Monck; J. W. ROSS, ministre de l'Éducation, il représente Middlesex Ouest; JOHN DRYDEN, ministre de l'Agriculture, il est député d'Ontario Sud; E. H. BRONSON, ministre sans portefeuille, il est député d'Ottawa.

Sir Oliver Mowatt, le premier ministre, est né à Kingston le 22 juillet 1820. Il a été admis au barreau du Haut-Canada en 1841. Ses patrons ont été Sir John A. Macdonald et le juge Burns. Il a représenté Ontario Sud dans l'Assemblée Législative du Canada de 1857 à 1864 et il a fait partie de plusieurs administrations. En 1864 il fut nommé vice-chancelier et il abandonna cette position pour devenir premier ministre d'Ontario en octobre 1872. Ses prédécesseurs, comme premiers ministres ont été : messieurs John Sandfield Macdonald, du 16 juillet 1867 au 19 décembre 1871, et Edward Blake, (1) du 20 décembre 1871 au 25 octobre 1872.

M. William Ralph Meredith, le chef de l'opposition conservatrice d'Ontario, est né à Westminster, dans le comté de Middlesex, le 31 mars 1840. Il a fait ses études à London et à l'Université de Toronto et il a été admis au barreau du Haut-Canada en 1861. Il est député de London depuis 1872.

ALBY.

(1) M. Blake représente actuellement un comté d'Irlande dans les communes anglaises.

APOLOGIE DU CHRISTIANISME

AU POINT DE VUE DES MOEURS

ET DE LA CIVILISATION

PAR LE R. P. WEISS, des frères prêcheurs

TRADUIT DE L'ALLEMAND SUR LA DEUXIEME EDITION

Par M. L'ABBÉ LAZARE COLLIN

2 vol. in-8..... \$3.00

LOUIS XIV

ET

LE SAINT--SIEGE

Par CHARLES GERIN

ANCIEN CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE PARIS

2 forts vol. grd in-8..... \$3.75

LETTRE APOSTOLIQUE

AUX PRINCES ET AUX PEUPLES DE L'UNIVERS

LEON XIII, PAPE

Salut et Paix dans le Seigneur.

Le concert de félicitations publiques, qui a marqué d'une manière si éclatante, l'année toute entière de Notre jubilé épiscopal, et qui vient de recevoir son couronnement de l'insigne piété des Espagnols, a eu principalement ce fruit, sujet de grande joie pour Notre âme, de faire briller dans l'union des volontés et l'accord des sentiments, l'unité de l'Eglise et son admirable cohésion avec le Pontife Suprême. On eût dit, en ces jours, que perdant tout autre souvenir, l'univers catholique n'avait plus de pensées et de regards que pour le Vatican. Ambassades de princes, affluence de pèlerins, lettres empreintes d'amour filial, cérémonies augustes, tout proclamait hautement que lorsqu'il s'agit d'honorer le Siège Apostolique, il n'y a plus dans l'Eglise qu'un cœur et qu'une âme. Et ces manifestations Nous ont été d'autant plus agréables, qu'elles renaissent pleinement dans Nos vues, et répondaient pleinement à Nos efforts. Car, guidé par la connaissance des temps et la conscience de Notre devoir, ce que Nous nous sommes constamment proposé, ce que Nous avons infatigablement poursuivi, de paroles et d'actes, dans tout le cours de Notre pontificat, ça été de Nous rattacher plus étroitement les peuples, et de mettre en évidence cette vérité, que l'influence du Pontificat romain est salutaire à tous égards. C'est pourquoi Nous rendons de très vives actions de grâces, d'abord à la bonté divine, de qui Nous tenons ce bienfait d'être arrivé sain et sauf, à un âge si avancé; ensuite aux princes, aux évêques, au clergé, aux simples fidèles, à tous ceux enfin qui, par les démonstrations nombreuses de leur piété et de leur dévouement, ont prodigué des marques d'honneur à Notre caractère et à Notre dignité, à Notre personne une consolation vivement agréée.

Ce n'est certes pas qu'il n'ait rien manqué à la joie de notre âme. Au cours même de ces manifestations populaires, parmi ces démonstrations d'allégresse et de piété filiale, une pensée obsédait notre esprit. Nous songions aux multitudes immenses qui vivent en dehors de ces grands mouvements catholiques, les unes ignorant complètement l'évangile, les autres initiées, il est vrai, au christianisme, mais en rupture avec notre foi. Et cette pensée Nous causait, comme elle Nous cause encore, une douloureuse émotion. Nous ne pouvons, en effet, Nous défendre d'une affliction profonde, en voyant une portion si vaste du genre humain s'en aller loin de Nous sur une route détournée.—Or comme Nous tenons ici-bas la place de Dieu, de ce Dieu tout-puissant qui veut sauver tous les hommes et les amener à la vérité; comme d'ailleurs le déclin de Notre âge et les amertumes Nous rapprochent de ce qui est le dénouement de toute vie

humaine, Nous avons cru devoir imiter l'exemple de notre sauveur et Maître, Jésus-Christ, qui, près de retourner au ciel, demanda à Dieu son père, dans l'effusion d'une ardente prière, que ses disciples et ses fidèles fussent unis d'esprit et de cœur : " Je prie ... qu'ils soient tous un, comme vous mon Père en moi " et moi en vous, afin qu'eux aussi soient un en nous."—Et parce que cette prière n'embrassait pas seulement tous ceux qui professaient alors la foi de Jésus-Christ, mais tous ceux qui la devaient professer dans la suite des temps, elle Nous est une juste raison de manifester avec assurance les vœux de Notre cœur et d'user de tous les moyens en Notre pouvoir, pour appeler et convier tous les hommes, sans distinction de nation ni de race, à l'unité de la foi divine.

Sous l'aiguillon de la charité, laquelle accourt plus rapide où le besoin est plus pressant, Notre cœur vole tout d'abord vers les nations qui n'ont jamais reçu le flambeau de l'évangile, vers celles encore qui n'ont pas su l'abriter contre leur propre incurie ou contre les vicissitudes du temps; nations malheureuses entre toutes, qui ne connaissent pas Dieu, et vivent au sein d'une profonde erreur. Puisque tout salut vient de Jésus-Christ, et qu'il n'est point sous le Ciel d'autre nom donné aux hommes, par lequel nous puissions être sauvés, c'est Notre vœu le plus ardent que le très saint nom de Jésus se répande rapidement sur toutes les plages et les pénètre de sa bienfaisante vertu. A cet égard, l'Eglise n'a jamais failli à sa mission divine. Où dépense-t-elle plus d'efforts depuis vingt siècles, où déploie-t-elle plus d'ardeur et de constance, que dans la diffusion de la vérité et des institutions chrétiennes? Aujourd'hui encore, c'est bien souvent que l'on voit des héraults de l'évangile franchir les mers par Notre autorité, et s'en aller jusqu'aux extrémités de la terre; et, tous les jours, Nous supplions la bonté divine, de vouloir multiplier les ministres sacrés, vraiment dignes du ministère apostolique, c'est-à-dire dévoués à l'extension du règne de Jésus-Christ, jus qu'au sacrifice de leur bien être et de leur santé, et, s'il le faut même, jusqu'à l'immolation de leur vie.

Et vous, Christ Jésus, sauveur et père du genre humain, hâtez-vous de tenir la promesse que vous fîtes jadis, que lorsque vous seriez élevé de terre, vous attireriez à vous toutes choses. Descendez donc enfin, et montrez-vous à cette multitude infinie, qui n'a pas encore goûté vos bienfaits, fruits précieux de votre sang divin. Réveillez ceux qui dorment dans les ténèbres et dans les ombres de la mort, afin qu'éclairés de votre vertu, en vous et par vous ils soient consommés dans l'unité.

Et maintenant, voici que la pensée de cette unité mystérieuse évoque à Nos regards tous ces peuples que la bonté divine a transférés depuis longtemps d'erreurs plusieurs fois séculaires aux clartés de la sagesse évangélique. Rien assurément de plus doux au souvenir, rien qui prête un plus beau sujet aux louanges de la Providence, que ces temps antiques, où la foi divine était regardée comme un patrimoine commun, au-dessus de toutes les divisions;

alors que les nations civilisées, de génie, de mœurs, de climats si divers, se divisaient souvent et se combattaient sur d'autres terrains, mais se rencontraient toujours unies et compactes, sur celui de la foi. C'est pour l'âme un cruel désenchantement d'avoir à se trouver dans la suite en face d'une époque malheureuse, où de funestes conjonctures, trop bien servies par des suspicions et des terments d'inimitiés, arrachèrent du sein de l'Église romaine des grandes et florissantes nations. Quoiqu'il en soit, constant dans la grâce et la miséricorde—de ce Dieu tout-puissant, qui sait seul quand les temps sont mûrs pour ses largesses, qui seul aussi tient en sa main toutes les volontés humaines pour les incliner où il lui plaît,—Nous nous tournons vers ces peuples, et, avec une charité toute paternelle, Nous les prions et conjurons d'effacer toute trace de division et de revenir à l'unité.

Et tout d'abord, Nous portons affectueusement Nos regards vers l'Orient, berceau du salut pour le genre humain. Sous l'empire d'un ardent désir, Nous ne pouvons nous défendre de cette douce espérance que le temps n'est pas éloigné où elles reviendront à leur point de départ, ces Églises de l'Orient, si illustres par la foi des aïeux et les gloires antiques. Aussi bien, entre elles et nous, la ligne de démarcation n'est-elle pas très accentuée; bien plus, à part quelques points, l'accord sur le reste est si complet, que souvent pour l'apologie de la foi catholique, nous empruntons des autorités et des raisons aux doctrines, aux mœurs, aux rites des Églises orientales. Le point capital de la dissidence, c'est la primauté du Pontife romain. Mais qu'elles remontent à nos origines communes, qu'elles considèrent les sentiments de leurs ancêtres, qu'elles interrogent les traditions les plus voisines du commencement du christianisme, elles trouveront là de quoi se convaincre jusqu'à l'évidence que c'est bien au Pontife romain que s'applique cette parole de Jésus-Christ : *Tu es Pierre, et sur cette Pierre je bâtirai mon Église.* Et dans la série de ces Pontifes romains l'antiquité en vit plusieurs que les suffrages étaient allés chercher en Orient : au premier rang Anaclel, Evariste, Anicet, Eleuthère, Zosime, Agathon, dont la plupart eurent cette gloire de consacrer de leur sang un gouvernement tout empreint de sagesse et de sainteté.—On n'ignore pas d'ailleurs l'époque de cette fatale discorde. Avant le jour où l'homme sépara ce que Dieu avait uni, le nom du Siège Apostolique était sacré pour toutes les nations de l'univers chrétien; et à ce Pontife romain, qu'ils s'accordaient à reconnaître comme le légitime successeur de Saint-Pierre, et parlant comme le Vicaire de Jésus Christ sur la terre, ni l'Orient, ni l'Occident ne songeait à contester le tribut de leur obéissance.—Aussi, si l'on remonte jusqu'aux origines de la dissidence, on y voit que Photius lui-même a soin de députer à Rome des défenseurs de sa cause : on y voit, d'autre part, que le Pape Nicholas I, peut, sans soulever d'objection, envoyer des légats de Rome à Constantinople, avec mission "d'instruire la cause du Patriarche Ignace, de recueillir d'amples et sûres informations, et de référer le tout au Siège Apostolique." De sorte que toute l'histoire d'une affaire qui devait

aboutir à la rupture avec le Siège de Rome, fournit à celui-ci une éclatante confirmation de sa primauté.—Enfin, nul n'ignore que dans deux grands Conciles, le second de Lyon, et celui de Florence, Latins et Grecs, d'un accord spontané et d'une voix commune, proclamèrent comme dogme, la Suprématie du Pontife romain.

C'est à dessein que nous avons retracé ces événements parce qu'ils portent en eux-mêmes un appel à la réconciliation et à la paix. D'autant plus qu'il nous a semblé reconnaître chez les Orientaux de nos jours, des dispositions plus conciliantes à l'égard des catholiques, et même une certaine propension à la bienveillance. Ces sentiments se sont déclarés naguère dans une circonstance notable, quand ceux des nôtres que la piété avait portée en Orient se sont vus prodiguer les bons offices et toutes les marques d'une cordiale sympathie.—C'est pourquoi *Notre cœur s'ouvre à vous*, qui que vous soyez, de rite grec ou de tout autre rite oriental, qui êtes séparés de l'Eglise catholique. Nous souhaitons vivement que vous méditiez en vous mêmes ces graves et tendres paroles que Bessarion adressait à vos Pères : “Qu'aurons-nous à répondre à Dieu quand il nous demandera compte de cette rupture avec nos frères, lui qui pour nous assembler dans l'unité d'un même berceau est descendu du ciel, s'est incarné, a été crucifié ? Et quelle sera notre excuse auprès de notre postérité ? Ah ! ne souffrons pas cela, n'y donnons pas notre assentiment, n'embrassons pas un parti si funeste pour nous et pour les nôtres”. — Considérez bien ce que nous demandons, pesez-le mûrement devant Dieu. Sous l'empire non pas certes de quelque motif humain, mais de la charité divine et du zèle du salut commun, Nous vous demandons le rapprochement et l'union : nous entendons une union parfaite et sans réserve ; car telle ne saurait être aucunement celle qui n'impliquerait pas autre chose qu'une certaine communauté de dogmes et un certain échange de charité fraternelle. L'union véritable entre les chrétiens est celle qu'a voulue et instituée Jésus-Christ, et qui consiste dans l'unité de foi de gouvernement. Il n'est rien d'ailleurs qui soit de nature à vous faire craindre comme conséquence de ce retour une diminution quelconque de vos droits, des privilèges de vos patriarchats, des rites et des coutumes de vos Eglises respectives. Car il fut et il sera toujours dans les intentions du Siège apostolique, comme dans ses traditions les plus constantes d'user avec chaque peuple d'un grand esprit de condescendance et d'avoir égard dans une large mesure à ces origines et à ces coutumes.—Tout au contraire, que l'union vienne à se rétablir et il sera certainement merveilleux le surcroît de lustre et de grandeur qui, sous l'action de la grâce divine, en jaillira sur vos Eglises. Que Dieu daigne entendre cette supplication que vous lui adressez vous-mêmes. “Abolissez toute division entre les Eglises ;” et cette autre : “Rassemblez les dispersés, ramenez les égarés, et réunissez-les à votre sainte église catholique et apostolique.” Qu'il daigne vous ramener à cette foi une et sainte qui, par le canal d'une tradition constante, nous vient et à vous et à nous, de l'antiquité la plus reculée, à cette foi dont vos

ancêtres gardèrent inviolablement le dépôt, qu'illustrèrent à l'envi par l'éclat de leurs vertus, la sublimité de leur génie, l'excellence de leur doctrine, les Athanase, les Basile, les Grégoire de Nazianze, les Jean Chrysostome, les deux Cyrilles, et tant d'autres grands docteurs, dont la gloire appartient à l'Orient et à l'Occident comme un héritage commun.

Qu'il Nous soit permis de vous adresser un appel spécial, à vous, nations Slaves, dont les monuments historiques attestent la gloire. Vous n'ignorez pas les grands bienfaits dont vous êtes redevables aux Saints Cyrille et Méthode vos Pères dans la foi, si dignes des honneurs que Nous avons Nous-mêmes, il y a quelques années, décernés à leur mémoire. Leurs vertus et leurs laborieux apostolats furent pour plusieurs des peuples de votre race la source de la civilisation et du salut. C'est là l'origine de l'admirable réciprocité de bienfaits d'une part, de piété filiale de l'autre, qui régna, pendant de longs siècles, entre la Slavonie et les Pontifes romains. Que si le malheur des temps a pu ravir la foi catholique à un grand nombre de vos ancêtres, vous considérez combien serait précieux votre retour à l'unité. Vous aussi, l'Eglise ne cesse pas de vous rappeler dans ces bras, pour vous y prodiguer de nouveaux gages de salut, de prospérité et de grandeur.

C'est avec une charité non moins ardente, que Nous Nous tournons maintenant vers ces peuples qui, à une époque plus récente, sous le coup d'insolites renversements et des temps et des choses, quittèrent le giron de l'Eglise romaine. Reléguant dans l'oubli les vicissitudes du passé, qu'ils élèvent leur esprit au-dessus des choses humaines, et qu'avidés uniquement de vérité et de salut, ils considèrent l'Eglise fondée par Jésus-Christ. Si avec cette Eglise ils veulent ensuite confronter leurs églises particulières, et voir à quelles conditions la religion s'y trouve réduite, ils avoueront sans peine, qu'étant venus à oublier les traditions primitives, sur plusieurs points et des plus importants, le flux et le reflux des variations les a fait glisser dans la nouveauté. Et ils ne disconviennent pas que, de ce patrimoine de vérité que les auteurs de ce nouvel état de choses avaient emporté avec eux lors de la sécession, il ne leur reste plus guère aucune formule certaine et de quelque autorité. Bien plus, on est venu à ce point que beaucoup ne craignent pas de saper le fondement même sur lequel reposent exclusivement la religion et toutes les espérances des humains, à savoir la divinité de Jésus-Christ notre Sauveur. Pareillement, l'autorité qu'ils attribuaient autrefois aux livres de l'ancien et du nouveau Testament, comme à des ouvrages d'inspiration divine, ils la leur déniaient aujourd'hui : conséquence inévitable du droit conféré à chacun de les interpréter au gré de son propre jugement.

De là, la conscience individuelle, seul guide de la conduite et seule règle de vie, à l'exclusion de tout autre ; de là, des opinions contradictoires et des fractionnements multiples, aboutissant trop souvent aux erreurs du *naturalisme* ou du *rationalisme*. Aussi, désespérant d'un accord quelconque dans les doctrines, prêchent-

ils maintenant et prônent-ils l'union dans la charité fraternelle. A juste titre, assurément, car nous devons tous être unis des liens de la charité, et ce que Jésus-Christ a commandé par-dessus tout, ce qu'il a donné comme la marque de ses disciples, c'est de s'aimer les uns les autres. Mais comment une charité parfaite pourrait-elle cimenter les cœurs, si la foi ne met l'unité dans les esprits?— C'est pourquoi, il s'en est rencontré, parmi les hommes dont nous parlons, esprits judicieux, et cœurs avides de vérité, qui sont venus chercher dans l'Eglise catholique la voie qui conduit sûrement au salut. Ils comprirent qu'ils ne pouvaient adhérer à la tête de l'Eglise qui est Jésus-Christ, s'ils n'appartenaient au corps de Jésus-Christ qui est l'Eglise; ni aspirer à posséder jamais dans toute sa pureté la foi de Jésus-Christ, s'ils en répudiaient le magistère légitime, confié à Pierre et à ses successeurs. Ils comprirent, d'autre part, que dans la seule Eglise romaine se trouve réalisée l'idée, reproduit le type de la véritable Eglise, laquelle est d'ailleurs visible à tous les yeux par les marques extérieures dont Dieu, son auteur, a eu soin de la revêtir. Et plusieurs d'entre eux, doués d'un jugement pénétrant et d'une sagacité merveilleuse pour scruter l'antiquité, surent mettre en lumière, par de remarquables écrits, l'apostolocité non interrompue de l'Eglise romaine, l'intégrité de ses dogmes, la constante uniformité de sa discipline. Devant l'exemple de ces hommes, c'est Notre cœur plus encore que Notre voix qui vous fait appel, frères bien-aimés, qui, depuis trois siècles déjà, êtes en dissidence avec nous sur la foi chrétienne; et vous tous, qui que vous soyez, qui pour une raison ou pour une autre, vous êtes séparés de Nous, "rallions-nous tous dans l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu." Souffrez que Nous vous tendions affectueusement la main, et que Nous vous convions à cette unité qui ne fit jamais défaut à l'Eglise catholique, et que rien ne lui pourrait jamais ravir. Depuis longtemps cette commune mère vous rappelle sur son sein; depuis longtemps tous les catholiques de l'univers vous attendent, avec les inquiétudes de l'amour fraternel, afin que vous serviez Dieu avec nous, dans l'unité d'un même Evangile, d'une même foi, d'une même espérance, dans les liens d'une parfaite charité.

Pour clore l'expression de Nos vœux au sujet de l'unité, il Nous reste à adresser la parole à tous ceux, sur quelque point de la terre qu'ils se trouvent, qui tiennent si constamment en éveil Nos pensées et Nos sollicitudes: Nous voulons parler des catholiques que la profession de la foi romaine assujettit au Siège Apostolique, comme elle les tient unis à Jésus-Christ. Ceux là, Nous n'avons pas besoin de les exhorter à l'unité de la sainte et véritable Eglise; car la bonté divine les en a déjà rendus participants. Cependant, Nous devons les avertir de redouter les périls qui s'aggravent de toutes parts et de veiller à ne point perdre, par négligence et inertie, ce suprême bienfait de Dieu. Pour cela qu'ils s'inspirent des enseignements que Nous avons nous-même adressés aux nations catholiques, et en général et en particulier, et qu'ils y puisent, selon les circonstances, des principes pour leurs senti-

ments et des règles pour leur conduite. Par-dessus tout, qu'ils se fassent une loi souveraine de se plier, sans réserve et sans défiance, de grand cœur et d'une volonté prompte, à tous les enseignements et à toutes les prescriptions de l'Eglise.

A ce sujet, qu'ils comprennent combien il a été funeste à l'unité chrétienne, que des idées fausses, en si grand nombre aient pu obscurcir et effacer même dans beaucoup d'esprits la véritable notion de l'Eglise. L'Eglise, de par la volonté et l'ordre de Dieu, son fondateur, est une société parfaite en son genre : société, dont la mission et le rôle sont de pénétrer le genre humain des préceptes et des institutions évangéliques, de sauvegarder l'intégrité des mœurs et l'exercice des vertus chrétiennes, et par là, de conduire tous les hommes à cette félicité céleste qui leur est proposée. Et parce qu'elle est une société parfaite, ainsi que Nous l'avons dit, elle est douée d'un principe de vie qui ne lui vient pas du dehors, mais qui a été déposé en elle par le même acte de volonté qui lui donnait sa nature. Pour la même raison, elle est investie du pouvoir de faire des lois, et, dans l'exercice de ce pouvoir, il est juste qu'elle soit libre, comme cela est juste d'ailleurs pour tout ce qui peut, à quelque titre, relever de son autorité. Cette liberté, toutefois, n'est pas de nature à susciter des rivalités et de l'antagonisme : car l'Eglise ne brigue pas la puissance, n'obéit à aucune ambition ; mais ce qu'elle veut, ce qu'elle poursuit uniquement, c'est de sauvegarder parmi les hommes l'exercice de la vertu, et, par ce moyen, d'assurer leur salut éternel. Aussi est-il dans son caractère d'user de condescendance et de procédés tout maternels. Bien plus, faisant la part des vicissitudes de chaque société, il lui arrive de relâcher l'usage de ses droits : ce qu'attestent surabondamment les conventions passées souvent avec les différents Etats.

Rien n'est plus éloigné de sa pensée que de vouloir empiéter sur les droits de l'autorité civile ; mais celle-ci, en retour, doit être respectueuse des droits de l'Eglise, et se garder d'en usurper la moindre part.—Et si maintenant Nous considérons ce qui se passe de notre temps, quel est le courant qui domine ? Tenir l'Eglise en suspicion, lui prodiguer le dédain, la haine, les incriminations odieuses, c'est la coutume d'un trop grand nombre ; et ce qui est beaucoup plus grave, c'est qu'on épuise tous les expédients et tous les efforts pour la mettre sous le joug de l'autorité civile. De là, la confiscation de ses biens et la restriction de ses libertés ; de là, des entraves à l'éducation des aspirants au sacerdoce, des lois d'exception contre le clergé, la dissolution et l'interdiction des sociétés religieuses, auxiliaires si précieuses de l'Eglise ; de là, en un mot, une restauration, une recrudescence même de tous les principes et de tous les procédés *régaliens*. Cela, c'est violer les droits de l'Eglise ; c'est en même temps préparer aux sociétés de lamentables catastrophes, parce que c'est contrarier ouvertement les desseins de Dieu. Dieu, en effet, créateur et roi du monde, qui dans sa haute providence, a préposé au gouvernement des sociétés humaines et la puissance civile et la puissance

sacrée, a voulu, sans doute, qu'elles fussent distinctes, mais leur a interdit toute rupture et tout conflit; ce n'est pas assez dire; la volonté divine demande, comme d'ailleurs le bien général des sociétés, que le pouvoir civil s'harmonise avec le pouvoir ecclésiastique. Ainsi, à l'Etat, ses droits et ses devoirs propres: à l'Eglise, les siens; mais entre l'un et l'autre, les liens d'une étroite concorde.— Par là, on arrivera sûrement à supprimer le malaise qui se fait sentir dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat, malaise funeste à plus d'un titre, et si douloureux à tous les bons. On obtiendra pareillement que, sans confusion ni séparation des droits, les citoyens rendent à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.

Un autre péril grave pour l'unité, c'est la secte maçonnique: puissance redoutable qui opprime depuis longtemps les nations, et surtout les nations catholiques. Fière jusqu'à l'insolence de sa force, de ses ressources, de ses succès, elle met tout en œuvre, à la faveur de nos temps si troublés, pour affermir et étendre partout sa domination. Des retraites ténébreuses où elle machinait ses embûches, la voici qui fait irruption dans le grand jour de nos cités; et, comme pour jeter un défi à Dieu, c'est dans cette Ville même, capitale du monde catholique, qu'elle a établi son siège. Ce qu'il y a surtout de déplorable, c'est que, partout où elle pose le pied, elle se glisse dans toutes les classes et toutes les institutions de l'Etat, pour arriver, s'il était possible, à se constituer souverain arbitre de toutes choses. Cela est surtout déplorable, disons-Nous, car, et la perversité de ses opinions, et l'iniquité de ses desseins sont flagrantes. Sous couleur de revendiquer les droits de l'homme et de réformer la société, elle bat en brèche les institutions chrétiennes; toute doctrine révélée, elle la répudie; les devoirs religieux, les sacrements, toutes ces choses augustes, elle les blâme comme autant de superstitions; au mariage, à la famille, à l'éducation de la jeunesse, à tout l'ensemble de la vie publique et de la vie privée, elle s'efforce d'enlever leur caractère chrétien, comme aussi d'abolir dans l'âme du peuple tout respect divin et humain. Le culte qu'elle prescrit, c'est le culte de la nature; et ce sont encore les principes de la nature qu'elle propose comme seule mesure et seule règle de la vérité, de l'honnêteté et de la justice. Par là, on le voit, l'homme est poussé aux mœurs et aux habitudes d'une vie presque payenne, si tant est que le surcroît et le raffinement des séductions ne le fassent pas descendre plus bas.

Quoique, sur ce point, Nous ayons déjà donné ailleurs les plus graves avertissements, Notre vigilance apostolique Nous fait un devoir d'y insister et de dire et de redire, que, contre un danger si pressant, on ne saura jamais trop se prémunir. Que la clémence divine déjoue ces néfastes desseins. Mais que le peuple chrétien comprenne qu'il faut en finir avec cette secte, et secouer une bonne foi son joug déshonorant: que ceux là y mettent plus d'ardeur, qui en sont plus durement opprimés, les Italiens et les Français. Nous avons déjà dit Nous-mêmes quelles armes il faut employer et quelle tactique il faut suivre dans ce combat: la victoire du reste n'est pas douteuse, avec un chef comme Celui qui put dire un jour: *Moi j'ai vaincu le monde.*

Ce double péril conjuré et les sociétés ramenées à l'unité de la foi, on verrait affluer, avec d'efficaces remèdes pour les maux, une merveilleuse surabondance de biens. Nous voulons en indiquer les principaux.

Nous commençons par ce qui touche à la dignité et au rôle de l'Eglise. L'Eglise reprendrait le rang d'honneur qui lui est dû ; et libre et respectée, elle poursuivrait sa route, semant autour d'elle la vérité et la grâce. Il en résulterait pour la société les plus heureux effets : car, établie de Dieu pour instruire et guider le genre humain, l'Eglise peut s'employer plus efficacement que personne à faire tourner au bien commun les plus profondes transformations des temps, à donner la vraie solution des questions les plus compliquées, à promouvoir le règne du droit et de la justice, fondements les plus fermes des sociétés.

Ensuite, il s'opérerait un rapprochement entre les nations, chose si désirable à notre époque pour prévenir les horreurs de la guerre. — Nous avons devant les yeux la situation de l'Europe. Depuis nombre d'années déjà, on vit dans une paix plus apparente que réelle. Obsédés de mutuelles suspicions, presque tous les peuples poussent à l'envi leurs préparatifs de guerre. L'adolescence, cet âge inconsidéré, est jetée, loin des conseils et de la direction paternelle, au milieu des dangers de la vie militaire. La robuste jeunesse est ravie aux travaux des champs, aux nobles études, au commerce, aux arts, et vouée pour de longues années au métier des armes. De là d'énormes dépenses et l'épuisement du trésor public ; de là encore, une atteinte fatale portée à la richesse des nations, comme à la fortune privée ; et on en est au point que l'on ne peut porter plus longtemps les charges de cette paix armée. Serait-ce donc là l'état naturel de la société ? Or, impossible de sortir de cette crise, et d'entrer dans une ère de paix véritable, si ce n'est par l'intervention bienfaisante de Jésus-Christ. Car, à réprimer l'ambition, la convoitise, l'esprit de rivalité, ce triple foyer où s'allume d'ordinaire la guerre, rien ne sert mieux que les vertus chrétiennes, et surtout la justice. Veut-on que le droit des gens soit respecté, et la religion des traités inviolablement gardée : veut-on que les biens de la fraternité soient resserrés et raffermis : que tout le monde se persuade de cette vérité, que *la justice élève les nations*.

A l'intérieur, la rénovation dont Nous parlons donnerait à la sécurité publique des garanties plus assurées et plus fermes que n'en peuvent fournir les lois et la force armée. Tout le monde voit s'aggraver de jour en jour les périls qui menacent la vie des citoyens et la tranquillité des Etats : et à qui pourrait douter de l'existence des factions séditionnaires, conspirant le renversement et la ruine des sociétés, une succession d'horribles attentats a dû certainement ouvrir les yeux. Il s'agit aujourd'hui une double question : la question *sociale* et la question *politique*, et l'une et l'autre assurément fort graves. Or, pour les résoudre sagement et conformément à la justice, si louables que soient les études, les expériences, les mesures prises, rien ne vaut la foi chrétienne

réveillant dans l'âme du peuple le sentiment du devoir et lui donnant le courage de l'accomplir.—C'est en ce sens qu'il n'y a pas longtemps, Nous avons spécialement traité de la question sociale, Nous appuyant tout à la fois sur les principes de l'Evangile et sur ceux de la raison naturelle.

Quant à la question *politique*, pour concilier la liberté et le pouvoir, deux choses que beaucoup confondent en théorie et séparent outre mesure dans la pratique, l'enseignement chrétien a des données d'une merveilleuse portée. Car ce principe incontestable une fois posé, que quelle que soit la forme du gouvernement, l'autorité émane toujours de Dieu, la raison, incontinent, reconnaît aux uns le droit légitime de commander, impose aux autres le droit corrélatif d'obéir. Cette obéissance d'ailleurs ne peut préjudicier à la dignité humaine, puisque, à proprement parler, c'est à Dieu que l'on obéit plutôt qu'aux hommes; et que Dieu réserve *ses jugements les plus rigoureux à ceux qui commandent*, s'ils ne représentent pas son autorité, conformément au droit et à la justice. D'autre part, la liberté individuelle ne saurait être suspecte ni odieuse à personne. Car absolument inoffensive, elle ne s'éloignera pas des choses vraies, justes, en harmonie avec la tranquillité publique.—Enfin, si l'on considère ce que peut l'Eglise, en sa qualité de mère et médiatrice des peuples et des gouvernants, née pour les aider les uns et les autres de son autorité et de ses conseils, on comprendra combien il importe que toutes les nations se résolvent à adopter, sur les choses de la foi chrétienne, un même sentiment et une même profession.

Pendant que Notre esprit s'attache à ces pensées, et que Notre cœur en appelle de tous ses vœux la réalisation, Nous voyons là-bas, dans le lointain de l'avenir, se dérouler un nouvel ordre de choses; et Nous ne connaissons rien de plus doux que la contemplation des immenses bienfaits qui en seraient le résultat naturel. L'esprit peut à peine concevoir le souffle puissant qui saisirait soudain toutes les nations, les emporterait vers les sommets de toute grandeur et de toute prospérité, alors que la paix et la tranquillité seraient bien assises, que les lettres seraient favorisées dans leurs progrès, que parmi les agriculteurs, les ouvriers, les industriels, il se fonderait, sur les bases chrétiennes que Nous avons indiquées, de nouvelles sociétés capables de réprimer l'usure, et d'élargir le champ des travaux utiles.

La vertu de ces bienfaits ne serait pas resserrée aux confins des peuples civilisés, mais elle les franchirait et s'en irait au loin, comme un fleuve d'une surabondante fécondité. Car, il faut considérer ce que Nous disions en commençant, que des peuples infinis attendent, d'âge en âge, qui leur portera la lumière de la vérité et de la civilisation. Sans doute, en ce qui concerne le salut éternel des peuples, les conseils de la sagesse divine sont cachés à l'intelligence humaine: toutefois, si de malheureuses superstitions règnent encore sur tant de plages, il faut l'imputer, en grande partie, aux querelles religieuses. Car, autant que la raison humaine en peut juger par les événements, il paraît évi-

dent que c'est à l'Europe que Dieu a assigné le rôle de répandre peu à peu sur la terre les bienfaits de la civilisation chrétienne. Les commencements et les progrès de cette belle œuvre, héritage des siècles antérieurs, marchaient à d'heureux accroissements, quand soudain, au seizième siècle éclata la discorde. Alors la Chrétienté se déchira elle-même dans des querelles et des dissensions; l'Europe épuisa ses forces dans des luttes et des guerres intestines; et, de cette période tourmentée, les expéditions apostoliques subirent le fatal contre-coup. Les causes de la discorde étant à demeure parmi nous, quoi de surprenant qu'une très grande partie des hommes s'adonnent encore à des coutumes inhumaines et des rites réprouvés par la raison? Travaillons donc tous, avec une égale ardeur, à rétablir l'antique concorde, au profit du bien commun. A la restauration de cette concorde, aussi bien qu'à la propagation de l'évangile, les temps que nous traversons semblent éminemment propices; car jamais le sentiment de la fraternité humaine n'a pénétré plus avant dans les âmes, et aucun âge ne vit l'homme plus attentif à s'enquérir de ses semblables pour les connaître et les secourir: jamais non plus on ne franchit avec une telle célérité les immensités des terres et des mers: avantage précieux non seulement pour le commerce et les explorations des savants, mais encore pour la diffusion de la parole divine.

Nous n'ignorons pas ce que demande de longs et pénibles travaux l'ordre de choses dont Nous voudrions la restauration; et plus d'un pensera peut-être que Nous donnons trop à l'espérance et que Nous poursuivons un idéal qui est plus à souhaiter qu'à attendre. Mais Nous mettons tout notre espoir et toute notre confiance en Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, Nous souvenant des grandes choses que put accomplir autrefois la folie de la Croix et de sa prédication, à la face de *la sagesse de ce monde*, stupéfaite et confondue.

Nous supplions en particulier les princes et les gouvernants, au nom de leur clairvoyance politique et de leur sollicitude pour les intérêts de leurs peuples, de vouloir apprécier équitablement Nos desseins et les secondér de leur bienveillance et de leur autorité. Une partie seulement des fruits que Nous attendons parvint-elle à maturité, ce ne serait pas un léger bienfait, au milieu d'un si rapide déclin de toutes choses, quand le malaise du présent se joint à l'appréhension de l'avenir.

Le siècle dernier laissa l'Europe fatiguée de ses désastres, tremblant encore des convulsions qui l'avaient agitée. Ce siècle, qui marche à sa fin, ne pourrait-il pas en retour transmettre comme un héritage, au genre humain, quelques gages de concorde et l'espérance des grands bienfaits que promet l'unité de la foi chrétienne.

Qu'il daigne exaucer nos vœux, ce Dieu riche en miséricorde, qui tient en sa puissance les temps et les heures propices, et que, dans son infinie bonté, il hâte l'accomplissement de cette promesse de Jésus-Christ: "Il n'y aura qu'un seul berceau et qu'un seupasteur."

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le XXe jour de juin de l'année MDCCCXCIV, de Notre Pontificat, le XVIIe. LÉON XIII, Pape.

Méditations sacerdotales, par M. l'abbé R. Décrouille, 2e édition. 4 vol. in-12..... \$3.00

La librairie Haton publie la seconde édition d'un livre qui doit marquer parmi ses similaires, et dont aucun prêtre ne voudra ignorer la doctrine. C'est une série de méditations sacerdotales, disposées d'après l'ordre liturgique de l'année et, en quelque sorte, explicatives du bréviaire. L'auteur de ces quatre volumes, M. l'abbé R. Décrouille, aumônier de Notre-Dame de Sion, au diocèse d'Arras, a pris pour épigraphe ces paroles du cardinal Pie : "Quiconque établit un lien et un rapport étroit entre sa méditation et son office s'enrichit l'âme incessamment, et cela sans peine et sans effort." Ce n'est pas un texte de pure parade ; il dit très bien l'intention de l'auteur d'aider les prêtres à méditer chaque jour suivant les inspirations du bréviaire ; et, ce qui est plus rare que les généreuses intentions, il justifie ce qu'il annonce.

On trouve à la fin de chaque volume les prières les plus usitées pour la préparation à la messe et pour l'action de grâces. En tête sont placées des méditations appropriées au Commun des Saints. Le corps de chaque volume est consacré à l'ordre du temps. Ce n'est pas précisément en cela que l'idée de M. Décrouille est nouvelle. C'est plutôt par l'adaptation de la méditation avec ce que j'appellerais "l'esprit du bréviaire." Toutes les parties de l'office divin ont une allure et un ton particuliers. Une diversité admirable règne dans cette louange publique de l'Eglise. Avec les Apôtres, les martyrs, les pontifes, les confesseurs, les vierges, les saintes femmes, la grande voix de la prière liturgique prend une tonalité différente ; s'empare d'une émotion variée, parle en quelque sorte une langue à part. C'est à cette souplesse divine que sont appropriées les méditations sacerdotales dont je parle ici.

Au surplus — et cela ne gêne rien assurément — l'auteur comprend la méditation comme saint Ignace : Préludes, considération, application, affection, c'est-à-dire les opérations qui captivent l'âme tout entière. Et, en guise de bouquet spirituel, deux sentences tirées du bréviaire ou du missel sont proposées au prêtre avant et après la messe. De la sorte, la méditation se lie avec l'office et avec la messe. La journée du prêtre ne saurait être ni mieux commencée ni mieux préparée.

Je ne dis rien du choix des textes sur lesquels roule la méditation. Presque tous sont d'un à-propos saisissant. Et voici quelques-uns empruntés à une méditation sur la fête d'un confesseur non pontife. La messe est celle qui commence par : *Justus ut palma florebit*. Le thème de la méditation est : Le bon prêtre et le monde. Et les deux pensées qui y sont développées sont celles-ci : Que doit attendre du monde le bon prêtre ? Délai et persécution. Que doit montrer au monde le bon prêtre ? la sérénité et la patience.

L'idée générale des rapports du prêtre avec le monde est contenue dans ces paroles de saint Paul : *Spectaculum facti sumus mundo* ! L'idée particulière des dispositions du monde vis-à-vis du prêtre est exprimée par ce passage du même Apôtre : *Nos stulti propter Christum... tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus* ! "Sont-ils là, dit l'auteur, les sentiments que tu excites de la part de ce monde ?" Et il ajoute, par un mouvement d'affection : "O mon Dieu, aidez-moi à n'aimer et à ne rechercher que les biens invisibles. Le monde ne les connaît, ni ne les estime, mais ce sont les seuls vrais !"

Et la méditation consinue, s'exerçant sur les passages du bréviaire et du missel où éclatent le mieux la vertu et le mérite des confesseurs. J'arrête là cet examen. Il suffira, j'espère, pour faire entrevoir aux habitués de l'oraison tout ce qu'il y a de parallélisme si bien établi et si bien conduit renfermé d'édifiant et d'instructif. Cette méthode de spiritualité rentre dans l'attrait nouveau qu'exerce, depuis quelques années, le symbolisme liturgique sur une portion du clergé. Après les traités si documentés de M. Bernard, prêtre de Saint-Sulpice sur le bréviaire, le missel et le rituel ; après l'étude si consciencieuse de M. l'abbé Batiifol, aumônier de Sainte-Barbe, sur la genèse et les accroissements du bréviaire, on doit accueillir avec une légitime satisfaction la mise en œuvre du bréviaire et du missel pour la sanctification extérieure du prêtre. L'œuvre de M. Bernard et celle de M. Batiifol répondent à une sainte curiosité ; celle de M. Décrouille répond, sans affecter aucune singularité, à un vrai besoin, parmi les prêtres, de mysticisme solide, doctrinal et pratique. E. MERRIEN.

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

IMMEUBLES FICTIFS.

QUESTION.—Il y a six ans j'ai acheté à une licitation volontaire, un immeuble appartenant à un mineur. Ce mineur est devenu majeur il y a un an, mais, lors de sa majorité, il a été interdit pour démence, et on lui a nommé un curateur. Il y a quelques mois j'ai voulu payer mon prix d'acquisition entre les mains du curateur, mais ce dernier a refusé de le recevoir et de m'en donner quittance. Il prétend que l'individu que l'on fait interdire lorsqu'il atteint sa majorité continue à jouir des mêmes privilèges qu'il avait pendant sa minorité et qu'en conséquence le prix de son immeuble vendu pendant sa minorité demeure immeuble tant que dure l'interdiction. Cette prétention est-elle fondée et suis-je obligé de garder ainsi un prix d'achat dont je voudrais me libérer? Remarquez que la délibération du conseil de famille, l'autorisation à vendre et le cahier de charges contiennent la condition ordinaire, que le prix sera payé à la majorité du mineur, etc.

Un habitant.

RÉPONSE.—D'après les dispositions de l'article 382 du code civil le prix de vente d'un immeuble appartenant à un mineur, vendu pendant sa minorité, demeure immeuble tant que dure cette minorité. Ainsi le tuteur du mineur n'a pas le droit de recevoir ce prix de vente ni d'en donner quittance et l'acquéreur ne peut pas le contraindre à l'accepter. Sauf certains cas spéciaux (1) il ne peut se libérer qu'à la majorité du mineur.

Le privilège ainsi accordé au mineur par l'article 382 lui est accordé dans le but de le protéger et de conserver son patrimoine intact, mais il cesse avec la majorité. Le prix de vente devient mobilier à la majorité et le paiement peut alors être exigé ou offert. Il n'y a, lors de cette échéance, aucune raison pour le créancier d'en refuser la perception et pour le débiteur d'en refuser le paiement. Le privilège du mineur ne peut pas s'étendre au delà de la minorité car c'est la minorité seule qui l'a fait introduire. Ainsi le curateur n'a pas le droit de refuser de recevoir le paiement du prix de vente que vous devez à l'interdit. La loi n'a pas prévu le cas d'une interdiction suivant ainsi immédiatement la minorité.

Si le curateur refuse encore de recevoir la somme que vous devez à l'interdit, faites lui faire des offres réelles de cette somme et de tous les intérêts échus. Vous consignerez ensuite le montant au greffe de la cour Supérieure de votre district.

(1) Voyez le numéro du 15 mai dernier, page 266

NOTES JUDICIAIRES.

Dernièrement nos tribunaux ont rendu des jugements dans plusieurs causes importantes. J'en signalerai quelques uns d'après les journaux. Ce sont ceux qui ont été rendus :

1° Dans la cause de

SAINT LOUIS

vs.

LE R. P. LACASSE et al.

M. Saint Louis, avocat de Montréal, a intenté une action en dommages contre le révérend père Lacasse, O. M. I., auteur d'un livre intitulé "*Une Quatrième Mine*," et contre messieurs Gadieux & Derome, éditeurs de ce livre. Le demandeur est l'avocat de la poursuite dans la célèbre cause du "*Canada Revue*" contre Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Montréal. (1) Il prétend que les allusions faites à cette cause dans le livre du père Lacasse renferment un libelle qui est de nature à lui nuire considérablement dans l'exercice de sa profession d'avocat. Il y a quelque temps, en cour Supérieure, le juge Davidson a rendu un jugement interlocutoire par lequel il a retranché plusieurs des principales allégations du plaidoyer des défendeurs. Le rejet de ces allégations mettait les défendeurs dans l'impossibilité de faire une preuve de la plus extrême importance au soutien de leurs défenses et de plaider justification. Ce jugement interlocutoire vient d'être cassé par la cour d'Appel à la majorité de quatre juges contre un. Le juge en chef Lacoste et les juges Baby, Bossé et Blanchet forment la majorité de la cour, le juge Hall est de la même opinion que la cour inférieure. M. St. Louis plaideait lui-même sa cause, et les défendeurs étaient représentés par MM. Lamothe et Trudel.

§

2° Dans la cause de

SAUVALLE

vs.

TARDIVEL.

Dans cette cause M. Sauvalle, actuellement rédacteur en chef de la "*Patrie*" et ci-devant rédacteur en chef du "*Canada-Review*," réclame de M. Tardivel, directeur-proprétaire de la "*Vérité*," des dommages au montant de \$200.00, parce que ce dernier l'a traité de *methodiste* dans son journal. M. Sauvalle déclare qu'il est catholique et que l'affirmation qu'il est *methodiste* lui fait un tort considérable dans l'exercice de sa profession de journaliste.

(1) Cette cause a été plaidée il y a quelques mois, mais le jugement n'est pas encore rendu. Le public l'attend avec anxiété.

M. Tardivel a contesté l'action par une exception de *justification de l'écrit reproché* et par une exception de *compensation de l'injure alléguée*. M. le juge Jetté a renvoyé ces exceptions et il a condamné le défendeur à payer au demandeur la somme de deux cents piastres (\$200.00), montant des dommages réclamés, avec les intérêts et les frais. Il a jugé :

“ *Qu'au point de vue de la majorité de la population de cette province vince l'affirmation du fait qu'une personne est méthodiste, alors qu'en réalité cette personne est catholique, et qu'elle se dit catholique, constitue une injure qui affecte considérablement cette personne et lui fait un tort grave.*”

Le demandeur a voulu faire introduire ici une jurisprudence nouvelle en matière de libelle. Il a demandé que le défendeur fût contraint de publier dans son journal et dans les journaux français de Montréal le jugement à intervenir. Le juge a rejeté cette demande *vu qu'aucun texte de loi ne la justifie*.

M. Tardivel a publié, dans la *Vérité* du 7 juillet, un vigoureux article dans lequel il dissèque habilement le jugement qui le condamne. Ses arguments ont une grande force et il est regrettable, vu les questions soulevées, que la cause ne soit pas portée en appel. (1)

L'avocat du demandeur était M. Lebeuf, et les avocats du défendeur étaient messieurs Lamothe et Trudel.

§

3° Dans la cause de

CAMPBELL

vs.

MGR MOREAU, évêque de Saint-Hyacinthe (2).

Dans cette cause M. Julien Campbell, paroissien de Pike River, demande :

1° L'annulation du décret canonique de Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe érigeant en desserte l'endroit nommé *Pike River*.

2° Des dommages-intérêts au montant de vingt mille piastres, prétendant qu'il a été lésé jusqu'à concurrence de ce montant par les procédures canoniques adoptées par le défendeur.

La cour supérieure siégeant à Saint-Hyacinthe, Tellier, juge, a renvoyé l'action du demandeur parce que le défendeur avait le droit d'agir comme il a agi et que le demandeur n'a, en aucune manière, souffert de la procédure adoptée. Le défendeur n'a pas violé les droits civils du demandeur ni ceux des autres intéressés.

Ce jugement proclame une fois de plus que les tribunaux civils n'ont aucune juridiction dans les matières purement canoniques.

Les avocats dans la cause étaient messieurs Mercier, Gouin et Lemieux pour le demandeur, et messieurs Lussier et Gendron pour le défendeur.

(1) Depuis que ce qui précède est écrit, nous apprenons que cette cause est portée en appel.

(2) Voyez le Propagateur du 15 novembre 1893, page 608.

LA SŒUR MARIE-THERÈSE GANNENSAGOUAS

I R O Q U O I S E

FRANÇOIS THORONHONGO, HURON

1667-1721

I

MISSION DE LA MONTAGNE.

En venant en Canada, la sœur Bourgeoys avait surtout pour but de travailler à la conversion des Sauvages en donnant l'éducation chrétienne à leurs enfants. Pendant longtemps, elle n'avait pu exercer son zèle, car les Sauvages, tant par suite de leur humeur indépendante, que des guerres incessantes qui avaient eu lieu, n'étant pas venu se fixer à Montréal, elle n'avait pu instruire que quelques petites filles sauvages données à M. de Maisonneuve ou à M. de Courcelle.

Vers 1676, cet état de choses vint heureusement à changer. Attirés par les exemples édifiants des colons, les Sauvages, ces féroces enfants des forêts, renonçant à leur vie vagabonde, vinrent en grand nombre à Montréal demander le baptême, et élever leurs cabanes dans l'enceinte du Fort de la Montagne.

En présence d'un événement si heureux pour la foi, les Messieurs du Séminaire prirent soin de l'éducation des garçons et les sœurs de la Congrégation se chargèrent de l'éducation des petites sauvagesses : elles reçurent à cet effet une gratification annuelle de 1,000 livres que M. Colbert obtint pour elles du roi. Bientôt grâce à la libéralité de M. de Belmont, sulpicien une chapelle fut élevée sous le vocable de N. D. des Anges ainsi que le village de la Montagne, composé de cabanes d'écorces. Ce fut dans ces cabanes que les sœurs de la Congrégation commencèrent leurs fonctions d'institutrices, telle fut l'origine de la première école ou mission pour les petites sauvagesses.

Afin d'affermir et de développer les bienfaits de l'éducation chez les petites filles, les sœurs, gardaient comme pensionnaires les plus vertueuses, et aussi dans l'espérance que ces enfants, une fois formées à la pratique des vertus seraient un aide puissant pour les sœurs et un exemple salutaire pour les autres enfants. Le zèle et l'application des bonnes sœurs dans leur tâche difficile leur méritaient les éloges de tous les chefs qui visitaient la mission de la Montagne; on en trouve les traces dans les dépêches qu'ils adressaient au ministre. " Deux filles de la Congrégation, écrit l'intendant de Meulles au ministre en 1687, sont

“ chargées de l'écoles des filles à la Montagne. Elles ont soin de leur enseigner leur croyance, de les faire chanter à l'église, de leur apprendre à lire, à écrire à parler français, et tout ce qui convient aux filles. Si Sa Majesté voulait accorder un petit fonds de 5 ou 600 livres pour les sauvagesses de la Montagne, on pourrait leur apprendre à faire des bas à l'aiguille ou du point de France.” Le 10 avril de l'année suivante, non seulement le ministre obtenait du roi cette somme de 500 livres, mais encore une nouvelle gratification de 2,000 livres qui devaient être remises à la sœur Bourgeoys pour l'aider à former toutes les petites sauvagesses de la mission de la Montagne.

La profonde et sincère humilité de la sœur Bourgeoys la porta d'abord à s'alarmer de ce fardeau ; elle craignait de ne pas obtenir tous les bons résultats qu'on en attendait. Mais bientôt, revenue à une plus juste appréciation, elle vit la main de la Providence dans le choix fait de sa Communauté pour l'instruction et par suite la conversion des petites sauvagesses.

La sœur Bourgeoys se mit donc toute entière à son œuvre avec confiance, et ses travaux reçurent bientôt les bénédictions de celui pour l'amour duquel, elle les avait entrepris. Grâce à sa sollicitude, ces pauvres sauvagesses en arrivèrent à aimer le travail, à apprendre à filer la laine, à tricoter des bas, et enfin à s'habiller d'une manière décente, en laissant de côté leurs couvertures, jusqu'alors leur seul vêtement. Bien plus, plusieurs s'adonnèrent avec assiduité aux exercices de piété qu'elles voyaient pratiquer par les sœurs, et conçurent le dessein d'entrer dans leur Institut.

La lettre suivante (1684) de M. de Saint-Valliers, second évêque de Québec, nous fait connaître l'état de la mission des sœurs à cet époque :

“ Les filles de la Congrégation, répandues en divers endroits de la colonie, ont surtout, dans la mission de la Montagne, une école d'environ quarante-filles sauvages, qu'on habille et qu'on élève à la française. On leur apprend, en même temps, les mystères de la foi, le travail des mains, le chant et les prières de l'Eglise, non seulement en leur langue, mais encore dans la nôtre. On voit plusieurs de ces filles qui, depuis quelques années ont conçu le dessein de se consacrer tout à fait à Dieu avec les sœurs de la Congrégation dont elles suivent déjà fidèlement les règles et les observances.”

II.

MARIE-THÉRÈSE GANNENSAGOUAS, SA VIE.

Parmi les jeunes sauvagesses qui, par suite des soins, des exemples, des instructions des sœurs s'avancèrent le plus avant dans la vertu et furent l'édification de tous, nous citerons particulièrement

une jeune iroquoise, Gannensagouas (*elle prend le bras en iroquois*), native de Tsonnonthouan.

Une des premières élèves des sœurs de la Congrégation à la Montagne, elle reçut le saint baptême, le 28 juin 1681, à l'âge de quatorze ans. On lui donna alors le nom de Marie-Thérèse. Elle resta quatre ans à la mission de la Montagne, puis elle se consacra à Dieu sans partage, en entrant dans l'institut des sœurs de la Congrégation. La sœur Bourgeoys l'envoya ensuite à la Montagne pour y faire la classe aux petites sauvagesses. Son éloge est fait en ces termes par M. de Belmont :

“ Elle fut mise chez les sœurs de la Congrégation établies à la Montagne, parmi les filles sauvages que le roi a la bonté d'y entretenir pour y être instruites, et excella sur toutes les autres, principalement par sa modestie. Après qu'elle eut demeurée plusieurs années à cette école de vertu, où elle apprit la langue française, ainsi qu'à lire et à écrire, elle demanda à être sœur ; et comme elle avait suffisamment démontré qu'elle renonçait à toutes les prétentions de mariage, elle fut reçue pour être maîtresse d'école, charge dont elle s'acquitta avec toutes sortes de perfections jusqu'à l'âge de vingt-sept ans. Les vertus qui brillaient le plus en elle, étaient la modestie, le silence et la mortification. On avait peine à lui faire mettre des bornes à ses pratiques d'austérité.”

Cette douce et timide sœur Gannensagouas et son grand père, le vieux François Thoronhiongo, dont nous allons, parler, firent l'admiration des plus fervents colons par l'héroïsme et la simplicité de leurs vertus. Les exemples de foi et de piété que le bon vieillard donna toujours à sa petite fille eurent certainement les meilleurs effets sur l'âme de cette enfant qu'ils contribuèrent à ouvrir à l'action vivifiante de la grâce.

III.

FRANÇOIS THORONHIONGO, SA VIE, SA MORT.

François Thoronhiongo était Huron et avait été instruit et baptisé par le R. P. de Brébœuf, martyrisé par les Iroquois. Ces derniers, après avoir saccagé les tribus hurones dont Thoronhiongo faisait partie, l'amènèrent prisonnier dans leur village, Tsonnonthouan. Là, le pauvre prisonnier huron garda sa religion avec une fidélité parfaite ; et sa vertu était telle qu'il fut bientôt regardé comme un saint par les barbares iroquois. Ses maîtres étant morts, Thoronhiongo devint libre ; il s'empressa de quitter le village iroquois, et pour pouvoir prier Dieu en paix en toute liberté, il se rendit à la mission de la Montagne, amenant avec lui sa petite fille Gannensagouas, âgée de dix ans, et un fils marié, le seul qui lui restait.

Dans cette mission François se distingua par son respect pour les prêtres, par sa dévotion, par sa charité envers les sauvagesses âgées, dont il bâtissait les cabanes.

Le plus grand bonheur de cet homme d'une piété si sincère, était les progrès tous les jours croissants que sa chère petite-fille faisait dans la piété sous la direction des bonnes sœurs. Par contre son fils, lui donnait les plus grands tourments ; adonné au libertinage, n'écoutant aucun conseil des missionnaires, il abandonna bientôt sa femme pour retourner auprès des Iroquois. La pauvre abandonnée mit au monde un fils qui plus tard conduisait chaque jour à l'église Thoronhiongo devenu aveugle.

Et là, à genoux, adressant à son Dieu des discours enflammés et des prières ardentes, le pauvre aveugle répandait devant l'infinie miséricorde les blessures de son cœur. " Seigneur, disait-il, je ne regrette pas la perte de mes yeux ; il n'y a rien de beau au monde et je te verrai bientôt. Je ne regrette point ma pauvreté, tu sais que c'est chez toi que j'ai amoncelé mes richesses. Seigneur, c'est mon fils que je regrette ; il n'a point d'esprit, Seigneur, ne le jette pas au feu qui ne s'éteint pas."

La persévérance, l'humilité, les prières de ce vieillard furent exaucées ; Dieu l'écouta avec miséricorde et toucha de sa grâce le cœur de ce fils rebelle jusqu'alors. Cette conversion arriva d'une manière si extraordinaire qu'elle remplit d'admiration tous les sauvages et leur donna une bien grande confiance dans les prières du pauvre aveugle.

Au mois de mars 1690, le petit fils de François Thoronhionog faisait partie d'une troupe, composée de Français et de sauvages qui, sous le commandement de M. de Beaucourt, allait battre la campagne. Le 21 avril de la même année, François mourait chargé d'ans—plus de cent—et de vertus, et au moment de sa mort, la troupe dont son petit fils faisait partie, rencontrait au bout du Sauli Saint-François une bande d'Iroquois. Après un combat acharné de part et d'autre, dans lequel les deux chefs furent tués, la victoire resta aux Français. Le petit-fils de Thoronhiongo, qui s'était brillamment conduit, fit un prisonnier qu'il lia et amena comme esclave au village de la Montagne. Ce prisonnier était son père qu'il n'avait jamais vu. Arrivé à Villemarie, la surprise du captif fut extrême quand il se vit conduire par son vainqueur au village de la Montagne et dans cette cabane où il avait habité autrefois. La mère du jeune guerrier, reconnaît aussitôt son mari, et le fait connaître à son fils, comme son père.

Bientôt tout le village est au courant de cet événement, on accourt dans la cabane, on coupe les liens du captif, en lui affirmant qu'il est libre ; et les missionnaires se réjouissent de voir cette brebis, depuis si longtemps égarée, revenu enfin au bercail.

Ce malheureux ne résista plus à la grâce ; malade, exténué par les fatigues, il n'aspirait qu'au baptême. Et chose digne d'admiration, et où l'on reconnut l'effet des prières de son vertueux père, cet homme qui, depuis sa fuite de la mission, avait toujours vécu dans tous les excès des idolâtres, se souvint de toutes les prières chrétiennes et de son catéchisme, et, averti de la gravité de son mal, demanda avec instance à être baptisé. Il reçut le saint baptême avec la plus grande piété et expira trois heures après.

Cette conversion et cette mort si édifiante, tous les sauvages l'attribuèrent aux mérites et aux vertus de son bienheureux père qui par sa sainteté avait acquis un grand crédit auprès de Dieu.

La vie de ce serviteur de Dieu avait procuré une si grande édification à toute la mission, et il avait fréquenté l'église avec une si pieuse assiduité que M. de Belmont fit exhumer son corps du cimetière où il avait d'abord été enterré, pour le faire placer dans cette église qu'il avait tant aimée. Sur sa tombe, on mit cette inscription.

ICI REPOSENT
LES RESTES MORTELS
DE
FRANCOIS THORONHONGO
HURON
BAPTISÉ PAR LE RÉVÉREND
PÈRE BREBOEUF

Il fut, par sa piété et par sa probité, l'exemple des chrétiens, et l'admiration des infidèles; il mourut âgé d'environ 100 ans, le 21 avril 1690.

IV

MORT DE MATHIE THÉRÈSE GANNENSAGOUAS.

Ce fut une grande joie pour la sœur Marie-Thérèse Gannensagouas de voir les effets des prières de son saint aïeul, et d'avoir été témoin de la mort si édifiante de son oncle. Elle mourut peu de temps après minée par une maladie de langueur. "Son grand amour pour la modestie la porta, dans les moments qui précédèrent sa mort, à prier les sœurs de la Congrégation, ses compagnes de l'enterrer après son décès dans ses pauvres petits habits, sans la dépouiller. Elle mourut en odeur de sainteté, à la Montagne, le 25 novembre 1695, âgée de 28 ans, et fut inhumée, comme son grand-père dans l'église de la mission."

Plus tard, lorsque cette église fut démolie, les restes de cette sainte fille, ainsi que ceux de son aïeul furent transportés dans une des tours du Fort de la Montagne, laquelle a été transformée en chapelle, en 1824, par M. Roux supérieur du séminaire. Sur sa tombe on mit l'inscription suivante, ainsi que celle de son aïeul.

ICI REPOSENT
LES RESTES MORTELS
DE
MARIE THÉRÈSE GANNENSAGOUAS
DE LA
CONGRÉGATION NOTRE-DAME

V

MISSION DU SAULT-AU-RECOLLET

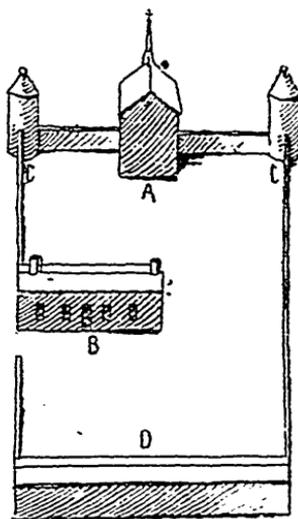
En 1674, le village, l'église et le fort, construits en bois, furent incendiés, par suite de l'imprudence d'un sauvage ivre. M. de Belmont fit alors construire à ses frais le fort de pierre, dont quelques restes existent encore. Dans ce fort les sœurs de la Congrégation disposaient de deux tours, l'une comme logement ; l'autre pour y tenir l'école.

Voici le plant du fort de la Montagne.

Les sœurs demeurèrent dans ce fort et y firent la classe jusqu'au moment où la Mission fut transférée au *Sault-au-Récollet*, en 1700.

A cette époque les Messieurs du Séminaire, voulant éloigner les Sauvages de Villemarie où ils se procuraient trop facilement des boissons enivrantes, et en même temps ne pas priver la ville de leur aide, en cas de guerre, se décidèrent à transférer la mission de l'autre côté de l'île de Montréal, sur le bord de la rivière des Prairies, au lieu appelé le *Sault-au-Récollet*.

VILLAGE DE LA MISSION.



A Chapelle de Notre-Dame-des-Neiges.—B Maison des missionnaires.
C Tours à l'usage des sœurs de la Congrégation.—D Grange destinée à servir d'asile aux femmes et aux enfants en cas d'attaque.

Cet endroit avait été ainsi nommé en souvenir du lâche assassinat qui y fut commis, en 1625, sur un Récollet, le R.P. Nicolas Viel. Il se rendait, en compagnie de plusieurs Hurons, à Québec pour y assister aux exercices spirituels de la retraite dans le couvent de Notre-Dame-des-Anges, lorsque la violence du vent sépara les autres canots de celui dans lequel il se trouvait avec trois Hurons impies. Ceux-ci s'emparèrent alors du révérend Père et le précipitèrent dans l'eau avec un jeune Hu-

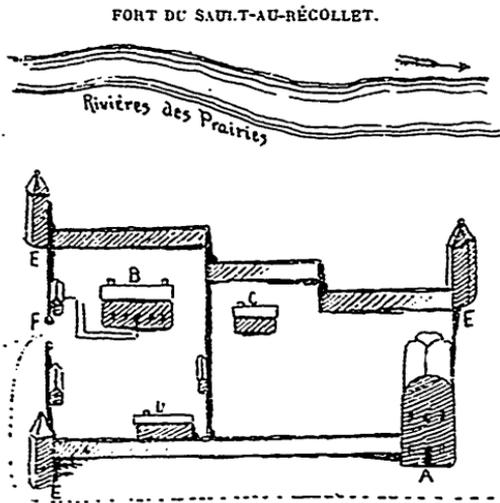
ron, Ahautsic, qu'il avait baptisé. Ces deux malheureux furent immédiatement noyés. On retira des mains des assassins le calice du Père Viel, ainsi que quelques lambeaux de ses ornements, qu'ils s'étaient hâtés de déchirer pour s'en vêtir.

Les Messieurs du Séminaire firent bâtir au Sault-au-Récollet un fort de pieux défendu par trois bastions, avec une chapelle sur le modèle de Notre-Dame-de-Lorette, en Italie, d'où la mission tira le nom de *Nouvelle-Lorette*.

Nous donnons ci-dessous le plan du Fort du Sault-au-Récollet.

En 1701, les sauvages s'étant presque tous établis dans cette nouvelle mission, les sœurs de la Congrégation allèrent occuper au Fort un logement à la construction duquel elles avaient

contribué au moyen



A Eglise de Notre-Dame de Lorette.—B Maison des Missionnaires.—C Maison des Sœurs de la Congrégation.—D Maison des Fermiers.—E Bastions.—F Entrée du Fort

de la gratification annuelle de 3,000 livres que leur faisait le roi.

Là, deux sœurs étaient uniquement occupées à instruire les petites sauvagesses ; elles leur fournissent de la laine pour apprendre à

tricoter. " On en prend six d'entre-elles, disait la sœur Marguerite Le Moine, dans un rapport au gouverneur-général, que l'on nourrit et que l'on entretient comme si elles payaient pension. Ces six petites sauvagesses, étant sans cesse sous les yeux de leurs maîtresses, sont plutôt formées, et servent ensuite à former les autres."

VI.

MISSION DU LAC DES DEUX-MONTAGNES.

Les mêmes motifs qui avaient fait transférer la mission de la Montagne au Sault-au-Récollet, forcèrent en 1720, les Messieurs du Séminaire à changer de nouveau l'emplacement de la mission. Pour ne pas priver cependant l'île de Montréal du secours qu'elle pouvait tirer de cette mission qui, comprenant huit à neuf cents âmes, pouvait fournir cent cinquante guerriers, il fut décidé d'établir la nouvelle mission au Lac des Deux-Montagnes, alors tête de la colonie.

Le roi, sur la recommandation de M. de Vaudreuil gouverneur-général, approuva ce changement, et il fut ordonné à M. de Vaudreuil, et à M. Begon, intendant " d'accorder au séminaire trois lieues carrées, situées le long du lac des Deux-Montagnes à la condition que les Messieurs du Séminaire bâtiraient l'église et

“ le tout selon les plans qui leur seraient fournis par MM. de Vaudreuil et Beyon et que ces bâtiments seraient terminés dans “ deux ans.”

Quelques années plus tard, le roi estimant que les dépenses faites par les Messieurs du Séminaire sur les terres dont il leur avait fait don, excédaient de beaucoup la valeur de ces terres, y ajouta une nouvelle concession qui donna ainsi six lieux de profondeur à cette propriété. “ Pour posséder et tenir les dits ecclésiastiques et leurs successeurs pour toujours et comme un fief et une “ seigneurie avec le droit de haute, moyenne et basse juridiction.”

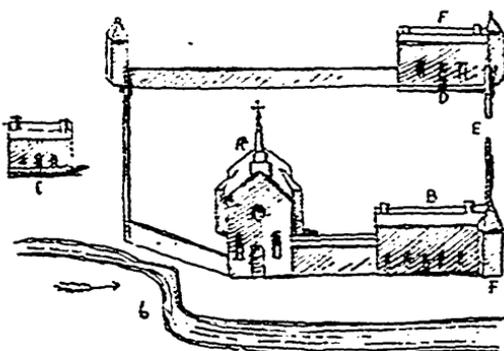
Donc vers le commencement de 1721, les deux sœurs de la Congrégation, établies au Sault au Récollet, allèrent à la mission du Lac des Deux-Montagnes, avec leurs élèves iroquoises, huronnes et algonquines. Au début et pendant plusieurs années les sœurs furent logées dans des cabanes d'écorce, d'environ dix-huit pieds de large, sur des longueurs différentes, avec un tambour et une porte à chaque extrémité. On faisait le feu au milieu de la cabane, et la fumée s'échappait par une ouverture qu'on bouchait avec un morceau d'écorce, en cas de mauvais temps.

Quelques années plus tard, la Mission fut éloignée des bords du fleuve et portée à un quart de lieue plus haut. Là les Messieurs de Saint Sulpice firent bâtir une église spacieuse et un fort avec une maison pour les sœurs, hors de l'enceinte du fort, mais très proche.

Voici le plan du Fort du lac des Deux-Montagnes.

Ces constructions furent achevées en 1732, et ce fut à l'occasion des dépenses qu'elles avaient occasionnées que le roi fit le don de la nouvelle concession dont nous avons par-

FORT DU LAC DES DEUX-MONTAGNES.



A. Eglise.—B. Logement des Missionnaires.—C. Miasca des Sœurs de la Congrégation.—D. Logement des Fermiers.—E. Entrée du Fort.—F. Tour.—G. Partie du lac des Deux-Montagnes.

lé plus haut.

Ce fut dans cette maison que les sœurs de la Congrégation se sont prodiguées, jusqu'à nos jours, pour élever et instruire chrétiennement

les jeunes sauvagesses iroquoises, huronnes, algonquines et nipissingues, confiées à leurs soins et à leur zèle.

LA FEMME CHRETIENNE

SA MISSION, SA FORMATION ET SA SAUVEGARDE

Par le **Rév. Pere F. X. SCHOUPPE**, de la Compagnie de Jésus
Deuxième édition.—1 vol. in-18, 118 pages..... 20 cts

(suite)

2° Embellir nos âmes.—Comme notre Mère-Immaculée, nous devons ajouter à la pureté du cœur l'ornement des vertus. Il en est deux qui, brillant en elle d'un éclat plus vif, sont singulièrement chères à son cœur, et doivent faire le principal objet de notre imitation. Ce sont l'humilité qui est comme la base de toutes les vertus, et la charité qui en est le couronnement.

-1) L'humilité fut la vertu favorite de la Vierge Marie : au milieu de ses grandeurs, elle ne voyait en elle-même que son néant. *Le Seigneur, dit-elle, a opéré en ma faveur de grandes choses, mais c'est par pure miséricorde, parce qu'il a jeté les yeux sur la bassesse, le néant, de sa servante, Le Seigneur, se plait, ajoute-t-elle, à renverser les grands du trône de leur orgueil, et à exalter les petits et les humbles.*

D'après ces leçons, nous devons imiter l'humilité de notre Mère, en considérant comme elle notre néant et notre bassesse. Hélas ! nous devons descendre bien plus bas que Marie : elle ne voyait au fond d'elle-même que le néant ; pour nous, outre le néant, nous voyons les péchés qui sont nos œuvres et qui nous rendent dignes de mépris et de châtement. Puissions-nous parvenir à cette vraie connaissance de nous-mêmes qui est la base de la véritable humilité !

-2) Marie, si semblable à son divin Fils, fut toute amour, toute charité. Pour ressembler à notre Mère nous devons brûler des mêmes flammes. Or, si nous sommes humbles, nous serons charitables : car Dieu élève les humbles au sommet de la vertu, qui n'est autre que la charité.

D'ailleurs l'humilité détruit le grand obstacle à la charité, savoir l'amour de soi-même, l'odieux égoïsme. L'humilité étant la vraie connaissance de nous-mêmes, nous dépouille de toute la fausse grandeur que nous nous arrogeons, de tous les avantages vrais ou imaginaires dont nous nous attribuons injustement la gloire, en un mot, elle nous enlève tout, et ne nous laisse que notre néant et nos péchés, seul fonds que nous tenons de nous-mêmes.

Cette connaissance de notre néant et de notre misère bannit l'égoïsme, l'amour déréglé de nous-mêmes, et ouvre le cœur à l'amour de Dieu, à la divine charité : *Que je me connaisse, Seigneur, s'écrie S. Augustin, et que je vous connaisse : afin que je me méprise moi-même, et que je n'aime que vous !*

Une fois embrasés, comme Marie, des pures flammes de la charité, nous ne respirerons plus que la gloire de Dieu, et le bien du prochain ; nos cœurs n'auront plus d'autre crainte, d'autre haine

que celle du péché ; plus d'autre amour que celui dont brûlent les cœurs de Jésus et de Marie : l'amour de tout ce qui plaît à Dieu, de tout ce qui est vertu et sainteté ; l'amour de tout ce qui contribue au bien du prochain, à son bien temporel et surtout au bien de son âme, l'amour du devoir, l'amour même des humiliations, des souffrances, de la croix, parce que Jésus et Marie les ont aimées et embrassées.

C'est par cet esprit d'amour et d'humilité que la servante de Marie devient semblable à cette Vierge immaculée, dont la sainteté se distingue par ces deux rayons éclatants.

Pour obtenir le même esprit, qu'elle se jette aux pieds de sa céleste Souveraine, et qu'elle implore son secours en lui disant avec une confiance filiale : O Vierge immaculée, Mère pleine de grâce, aidez-moi à écraser en mon cœur la tête du serpent, à purifier mon âme du péché, à acquérir une grande pureté de conscience ; et pour que je vous imite parfaitement, obtenez-moi la grâce de rehausser cette robe blanche de pureté par les ornements de toutes les vertus, surtout de celles qui jetèrent en vous le plus vif éclat, des précieuses vertus d'humilité et de charité.

CHAPIRE IX.

Le saint Rosaire.

La Sainte Eglise, qui a institué un grand nombre de fêtes en l'honneur de la sainte Vierge, a aussi adopté deux grandes dévotions, qu'elle propose d'une manière spéciale aux fidèles, comme deux excellents moyens de glorifier dignement la Mère de Dieu : la dévotion du saint Rosaire et celle du saint Scapulaire.

Parlons d'abord du saint Rosaire : voyons en quoi il consiste, ensuite quelle en est l'excellence, enfin comment nous devons le réciter.

I. Notion.—La manière de prier si connue sous le nom du *Saint Rosaire*, et si populaire dans l'Eglise depuis le XIIIe siècle, fut propagée par S. Dominique, qui, d'après une pieuse tradition, la reçut de la sainte Vierge comme une arme victorieuse contre l'hérésie des Albigeois. Ce Saint est désigné expressément comme l'auteur du rosaire dans plusieurs Bulles pontificales, entr'autres dans celle de Grégoire XIII, donnée le 1er avril 1573.—Ce n'est pas à dire, que S. Dominique ait le premier introduit ce mode de prière ; mais il est hors de doute, qu'il a donné au rosaire sa forme actuelle.

Pour en bien comprendre l'économie et le système, il faut distinguer le *grand rosaire* de S. Dominique, et le *petit rosaire* ou *chapelet*.

1^o Le grand rosaire a été appelé aussi *Psautier de la S. Vierge*, parce qu'il renferme autant d'Arc que le Psautier de David contient de psaumes, c'est-à-dire 150 ; nombre fixé par S. Dominique, afin que les fidèles qui ne pouvaient réciter le psautier, pussent y suppléer par le rosaire.

LA JEUNESSE DE JOSEPH VERNET

A MADAME LA BARONNE DE VATRY.

(suite)

ROME.

Je vois ce que j'ai tant contemplé en esprit. — Rien ne m'a paru étranger à Rome, mais tout y est si vivant, que tout peut compter pour nouveau.

(GÆTHE.)

PERGOLÈSE

Les deux premières années du séjour de Joseph Vernet à Rome s'écoulèrent heureuses et rapides. Tout ce qu'il voyait le ravissait. Aucun nuage ne troublait ses joies d'artiste. Il n'avait pas tardé à gagner quelque argent, et ne demandait plus rien à la bourse de son père. Ses amis d'Avignon lui venaient encore en aide par des commandes, et le comte de Quinson projetait déjà le voyage en Italie qu'il effectua trois ans plus tard, et où il prit son jeune protégé pour compagnon dans ses excursions à Venise, à Naples, etc.

M de Quinson avait très chaudement recommandé Joseph au P. Fouque, jésuite de ses amis, fixé au Gesù de Rome depuis longtemps déjà. Ce bon père avait fort bien accueilli Joseph ; mais il prétendait le diriger en toutes choses, et, du côté de l'art, le jeune peintre n'était pas toujours fort docile. Il était parti d'Avignon bien décidé à devenir un peintre d'histoire, et M. de Caumont avait même tenté d'obtenir pour lui une admission de faveur à l'Académie. Mais la vue de la mer avait changé les visées du jeune peintre ; la renommée de Salvator Rosa, qui enthousiasmait encore l'Italie, et la beauté des environs de Rome, avaient achevé de fixer la vocation de Joseph Vernet : au lieu de s'enfermer dans les galeries du Vatican, il passait son temps à faire des études de paysage.

Vernet habitait rue des Quatre-Fontaines, non loin du Quirinal, et presque à côté du palais Albani, où logeait alors Pergolèse. Le jeune et illustre maestro s'était pris d'affection pour Joseph Vernet. La gaieté, l'esprit, le goût passionné du jeune Français pour la musique, l'avaient charmé. Un soir, en sortant d'une représentation de la *Serva Padrona*, le peintre et le musicien s'étaient promenés longtemps au clair de la lune en causant de leurs sœurs. Celle de Pergolèse était religieuse, et il ne pouvait se consoler de ne plus la voir qu'à travers une grille.

“ Marie-des-Anges était une mère pour moi, ” disait-il à Joseph ; “ elle m'a quitté, me voyant déjà riche, célèbre, sur le point de me marier. Elle croyait sa tâche finie et mon bonheur assuré ! Belle,

charmante, le monde lui offrait toutes ses séductions, mais elle n'aspirait qu'au cloître. — Elle fût pourtant restée avec moi, si elle avait prévu l'isolement où je suis. — Vous paraissez étonné, Vernet : vous me voyez toujours entouré, fêté. Ah ! mon ami, que cette foule, que ce bruit me fatiguent ! — Que je voudrais comme vous, errer seul dans la campagne ! que j'envie le silence de votre atelier. — Mais rentrons : j'ai froid. Voici la fièvre qui me reprend encore. Demain, si je vais mieux, j'irai vous voir vers dix heures."

" Venez plus tôt, signor Pergolèse, " dit Vernet : " vous prendrez la ciccolata avec moi. "

De grand matin Joseph rangea son atelier. Il l'orna de fleurs, plaça sur son chevalet une vue de Lariccia terminée la veille, ouvrit son clavecin, et prévint son hôtesse, la signora Rosaura, qu'elle eût à préparer des pagnotes, du café, du chocolat et de l'eau à la glace.

Vers huit heures, Pergolèse arriva, encore faible et fatigué de sa mauvaise nuit. Il avait alors vingt-six ans ; mais la maladie, qui devait l'emporter quelques mois plus tard, avait déjà creusé ses traits et blanchi quelques mèches de sa chevelure. Il était beau ; son front large et pur semblait celui d'un archange.

Vernet le reçut joyeusement, et, le voyant charmé de son étude de Lariccia, lui dit :

" Je l'ai faite pour vous, signor ! "

Pergolèse le remercia avec effusion. Il ne pouvait se lasser de regarder cette peinture.

" Que vous êtes heureux, vous autres peintres ! " dit-il à Vernet : " qu'il vous faut peu de chose pour produire et fixer à jamais votre inspiration ! — Un morceau de toile, quelques couleurs, et voilà saisis et emportés la fraîcheur des bois et leur harmonieux murmure. En regardant cette toile, je crois entendre chanter les rossignols, bruire les feuillages, soupirer la brise d'été. "

" Mais, " dit Vernet, " il vous faut encore moins, à vous : un peu d'encre et de papier, et voici notés les chants, précisées les harmonies. "

" Oui, " reprit Pergolèse, " mais c'est une lettre morte ; pour qu'elle se ravive, il nous faut la troupe des musiciens, les capricieuses sirènes, les fantasques exécutants. Cette nuit, je rêvais au *Stabat* que veut ma sœur : il est fait, je l'écrirai tout à l'heure ; mais qui le chantera après elle, après moi ? — qui le traduira ? qui le trahira ?... "

" Maître, " dit Vernet, " voici le déjeuner : point d'idées noires, je vous prie. Et surtout ne médions pas de la musique, le seul art qui doit survivre à la fin du monde. "

Et, approchant sa petite table d'une fenêtre, il fit remarquer à Pergolèse la jolie vue qu'on en découvrait. C'était un coin du jardin du palais Albani. Sous des chênes verts au feuillage touffu s'étendait, comme un noir miroir, une nappe d'eau captive entre des bords de marbre. Un cygne indolent et solitaire y doublait sa silhouette gracieuse, et, au-dessus des chênes, un pin parasol étendait ses rameaux.

“ Quel charmant atelier ! ” dit Pergolèse. “ Quel silence ! Comme j'aimerais à travailler ici ! ”

“ Rien ne vous en empêche, maëstro. Je ne reçois jamais de visite que le soir. Mes amis savent que je m'absente ordinairement toute la journée. ”

“ Vraiment ? oh ! j'en veux profiter. ”

Et, se levant de table, il se mit au clavecin, tantôt jouant, tantôt écrivant les premières lignes de son immortel *Stabat*.

Vernet s'était mis à peindre ; la bonne vieille Rosaura avait enlevé sans bruit les reliqs du frugal déjeuner, et les deux artistes, heureux comme des rois, travaillaient de tout cœur, lorsqu'un pas assez brusque retentit dans l'escalier, et qu'une voix bien connue de Vernet jeta ces mots à la signora Rosaura :

“ Ne vous dérangez pas : je sais le chemin. ”

“ Ciel ! ” s'écria Vernet, “ je suis perdu ! C'est le Centaure. Dites que je n'y suis pas ! ”

Et il se précipita dans un cabinet où il serrait ses habits.

Pergolèse, surpris, leva la tête, et vit entrer, non pas un centaure, mais un jésuite qu'il connaissait bien : le P. Fouque, professeur de langue française au Gesù

Il le salua profondément ; le père fit de même, un peu déconcerté de le trouver là, mais n'osant lui demander s'il y était seul.

“ Pardon, signor Pergolèse ! ” dit-il : “ je croyais être chez M. Joseph Vernet. ”

“ Vous y êtes, en effet, mon père ; je suis venu moi-même pour le voir, et... j'attends qu'il rentre. ”

“ Oh ! alors, ” dit le jésuite, “ vous ferez sagement de vous faire apporter à dîner : car, s'il est réellement sorti, vous pouvez être certain qu'il ne rentrera qu'à la nuit close. Ah ! que ce garçon-là me donne de souci ! ”

Et le bon père, qui était assez gros et fort chauve, s'assit, tira de sa poche un grand mouchoir à carreaux, et essuya son front ruisselant de sueur.

“ Mais, mon père, de quoi vous mettez-vous en peine ? Le cavalier Vernet a du talent, il se conduit fort bien, il est aimé et estimé de tous les Français qui sont à Rome ; pour moi, je le tiens un des plus aimables et des meilleurs jeunes gens que j'ai vus en ma vie, et je répons de lui comme de moi-même. ”

“ A merveille, signor ! Je ne conteste ni l'amabilité ni la conduite régulière de votre jeune ami ; mais, puisque vous lui portez intérêt, donnez-lui donc un bon conseil : dites-lui de mieux répondre qu'il ne fait aux vnes de ses protecteurs. On ne l'a pas envoyé à Rome pour faire des caravanes perpétuelles à Tivoli, à Albano, à Subiaco, et par-ci et par-là, et partout, excepté au Vatican. Il devrait copier l'antique, et rien que l'antique, signor. Et voilà deux ans que je le poursuis pour qu'il fasse une copie du *Centaure lutiné par Bacchus*, qui charmerait M. de Caumont ; et je ne puis l'obtenir, signor. Mais je ne le lâcherai pas. Il fera le *Centaure*, il le fera, ou j'y brûlerai mes livres. ”

Pergolèse ne pouvait s'empêcher de rire

CATALOGUE GENERAL

PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES NOMS D'AUTEURS.

- A. E.**—Disputationes physiologico—Theologicæ. 1 vol. in-8..... \$2.50
- Aernoudt** (R. P.) S. J.—Imitation du Sacré Cœur de Jésus. 1 fort vol. in-18. 50 cts, relié \$0.75
- Aertnys** (R. P.) C. S. S. R.—Fasciculus theologicæ moralis, tractans. 1^o de occasionariis et recidivis. 2^o de usu matrimonii juxta doctrinam S. Alphonsi de Ligorio, doctoris ecclesiæ. 1 vol. in-8..... \$0.60
- Theologia Moralis, juxta doctrinam S. Alphonsi Mariæ de Ligorio, doctoris ecclesiæ. 2 vols grd in-8..... \$3.00
- Agen** (Boyer d').—Le clergé de France devant la république. 1 vol. in-18..... \$0.25
- Les héros de la Cornette et du Tricorne. 1 vol. in-18..... \$0.15
- Agricola** (R. I. F.)—La religieuse instruite et dirigée dans tous les états de vie. 2 vols in-12..... \$1.25
- Alagona** (R. P.) S. J.—Theologica summæ S. Thomæ Aquinatis compendium. 1 vol. in-18 \$0.75
- Alamano** (R. P. C.) S. J.—Summa philosophiæ D. Thomæ Aquinatis, Doctoris Angelici, ex variis ejus libris in ordinem *Cursus philosophici*, editio juxta alterem parisiensem vulgatam a Canonicis Regularibus ord. S. Aug. Congreg. Gallicanæ, adornata a Francisco Ehrle et Bonifacio Felchlin, et Aug. Brungmann, S. J. presb. 3 vols in-4 en 6 parties \$12.00. Tomus I. Sectio 1 Logica. Sectio 2 Physica, pars prima.—Tomus II. Sectio 3 Physica, pars secunda Sectio 4 Physica, pars tertia.—Tomus III. Sectio 5 Metaphysica. Sectio 6 Ethica.—*In hoc opere D. Thomas Solus loquitur.*
- Albert** (M. l'abbé Nestor) —Somme ascétique de Saint François de Sales, docteur de l'Eglise, ou la Vie Chrétienne à l'école du saint docteur. 2 forts vols in-12, avec portrait..... \$1.25
- Alean** (Eugène)—La légende des âmes. Souvenirs de quelques conférences de saint Vincent de Paul. 2 vols in-12..... \$1.50
- La flore du Calvaire. 1 vol. in-12..... \$0.75
- Récits instructifs du Père Balthazar. 1 vol. in-8, illustré. \$0.88

- Alet** (R. P. V.) S. J.—La France et le Sacré-Cœur. 1 vol. grd. in-8, toile, tranche dorée..... \$4.00
- Un nouveau mois du Sacré-Cœur. 1 vol. in-18..... \$0.38
- Allard** (Paul).—Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles, d'après les documents archéologiques. 1 vol. in-8..... \$1.50
- Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle (Septime Sévère Maximin, Dèce), d'après les documents archéologiques. 1 vol. in-8..... \$1.50
- Histoire des dernières persécutions du troisième siècle (Gallus, Valérien, Aurélien), d'après les documents archéologiques. 1 vol. in-8..... \$1.50
- Histoire de la persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Eglise. 2 vol in-8..... \$3.00
- Paul Lamache, l'un des fondateurs de la Société de Saint Vincent de Paul. 1 vol. in-12..... \$0.63
- Alleaume** (R. P.) S. J. Souffrances de N. S. Jésus-Christ, ouvrage écrit en portugais, le R. P. Thomas de Jésus. 2 vols in-12..... \$0.7
- Allègre** (M. l'abbé G.)—Impedimentorum matrimonii synopsis seu Brevis expositio ad usum seminariorum. 1 vol. in 12..... \$0.40
- Le quart d'heure pour le saint sacrement. 1 vol. in-12.... \$0.88
- Corbeille de légendes et d'histoires, 4 vols in-8..... \$5.00
- Allons au Ciel.**—Manuel de l'âme pieuse. Ouvrage approuvé par le Cardinal Pie, par l'archevêque de Perga et par un grand nombre d'évêques. Beau volume in-18, \$1.13, relié, pleine reliure, tranche rouge..... \$1.65
- Allons au Ciel.**—Abrégé du manuel de l'âme pieuse. In-18..... \$0.63
- Allons au Ciel.**—(l'auteur de)—Ecrin spirituel des âmes intérieures. Un fort volume in-12..... \$1.00
- Fleurs de piété pour chaque jour du mois. 1 vol. in-18 avec encadrement..... \$0.38
- Joies et douleurs de l'âme exilée ou paraphrase, sous forme de prières, des psaumes les plus usités. 1 vol. in-18. \$0.75
- La douleur consolée. 1 vol. in-18..... \$0.50
- Les enseignements de la divine sagesse. 1 vol. in-12..... \$1.00
- Marie notre gloire et notre espérance. 1 vol. in-12..... \$0.88

- Un écho des joies du ciel ou l'âme aux pieds des autels.
1 vol. in-18..... \$0.38
- Alphonse-Marie de Jésus** (R. P.) carme déchaussé.
Vie de Saint Jean de la Croix, écrite en souvenir du
troisième centenaire de son bienheureux trépas (1591-
1891.) 1 vol. in 18..... \$0 35
- Alzog** (Dr Jean).—Histoire universelle de l'église traduite
par l'abbé I. Goschler et C. F. Audley. 4 vols in-12..... \$4.00
- Patrologie, traduit par l'abbé Belet. 1 vol. in-8..... \$1.88
- Ambroise de Bergerac** (R. P.)—Le guide des adoles-
cents avant et après la première communion. 1 vol. in-12. \$0.75
- A. M. D. G.**—Jésus Christ médité et contemplé tous les
jours de l'année. 6 vols in-18, relié..... \$3.00
- Le guide de la religieuse, directions, exercices et médita-
tion à l'usage des religieuses. 1 vol. in 12 \$0.88
- Mois du Sacré-Cœur de Jésus. 1 vol. in-18..... \$0.20
- Nouvelle année eucharistique, ou préparations et actions
de grâces pour la sainte communion, par l'auteur du
Mois du Sacré Cœur, 12ième édition. Fort vol. in-18 de
958 pages, relié \$1.35. Le même en plus petit format,
relié..... \$0.63
- Recueil de prières et de pieuses pratiques en l'honneur
de saint Joseph. In-18..... \$0.15
- Annessi.**—Atlas biblique. In-4, cartonné..... \$1.50
- André** (Mgr).—Dictionnaire de droit canonique ou le
cours de droit canon, entièrement corrigé, augmenté
et actualisé par M. Pierre Condis, curé de Beauregard,
au diocèse d'Agen, ouvrage contenant : La discipline
générale de l'Eglise et de la législation civile ecclésias-
tique de France ; Des explications sur les Congrégations
Romaines et les usages du Saint-Siège ; De nombreux
articles de liturgie et sur les dévotions catholiques ;
l'histoire des ordres religieux ; La situation religieuse
de toutes les contrées du monde avec le texte ou l'ana-
lyse des concordats conclus par diverses nations avec
le Saint-Siège, et sur tous les sujets, les dernières déci-
sions des congrégations romaines. 3 forts vols in-4, de
plus de 800 pages chacun, renfermant la matière d'au
moins 10 vols in-8 ordinaires, \$11.25 ; reliés \$13.35
- André** (R. P.)—Somme théorique et pratique de tout le
droit canonique. 2 vols in 8..... \$1.88
- Andrieux** (P.)—Le cimetière et le purgatoire. 1 vol. in-12 \$0.38

- Annales Ecclésiastiques.**—Histoire résumée de l'église catholique de 1345 à 1868 par J. Chantrel. 2 vols in-4..... \$6.00
- De 1869 jusqu'à nos jours, par Dom Chamard. Le vol.... \$3.00
- (Note). Ces annales sont la continuation de l'histoire de l'église de Rohrbacher, édition Gaume.
- Année Dominicaine** (Petite).—Ou recueil d'exemples, de pratiques et d'aspirations pour tous les jours et les principales fêtes de l'année à l'usage des membres du Tiers-ordre de St-Dominique et de toutes les âmes pieuses. 1 vol. in-18, relié..... \$0.50
- Année Franciscaine.**—Ou courtes méditations sur l'évangile à l'usage des tertiaires de Saint-François. 2 vols in-12..... \$2.00
- Antéchrist** (L')—Ou exposé des événements certains et probables qui concernent sa personne, son règne, sa fin et son temps, d'après l'Écriture et la tradition, par un docteur en théologie. 1 vol. in-12..... \$0.25
- Antoine S. J.**—Courtes méditations pour tous les jours de l'année. 1 vol. in-18..... \$0.50
- Archier** (A.)—La compagnie de Jésus, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. 1 vol. in-12..... \$0.63
- Les saints de la compagnie de Jésus. 1 vol. in-12. \$0.63
- Arenberg** (E. Van) —Charles Quint. 2 vols in 8, 94 grav. \$0.50
- Arnaud** (M. l'abbé A.)—La Sainte Bible, traduction française avec commentaires, notes, dissertations, etc. 4 vols in-8..... \$6.00
- Les Psaumes, traduits et commentés. 1 vol. in 32..... \$0.50
- Concordance des Évangiles, texte latin, traduction française et notes. 1 vol. in-18..... \$1.63
- Vie de N.-S. Jésus-Christ. 1 vol. in-12..... \$0.25
- Arvisenet** (l'abbé).—Memoriale vitæ sacerdotalis. 1 vol. grd in-32..... \$0.25
- Le même édition encadrée. 1 vol. grand in-32, relié..... \$0.60
- Astier** (M. l'abbé A. P.)—Les Beautés de la Messe, considérations liturgiques, religieuses et poétiques. 1 vol. in-12..... \$0.88